



CONSEIL MUNICIPAL
20 DÉCEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2024-371

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 décembre à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Catherine PUJOL.

REPRESENTE(S) : Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Jacques PALACIN, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON, Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Marie-Christine MARCHESSI, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à Jean-Claude PINGET, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE, Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Chantal GOMBERT, Marie BACH, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE

ABSENT(S) EXCUSE(S) : M. Rémi GENIS, Mme Christine ROUZAUD DANIS, M. Georges PUIG.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

Tarifs 2025 des services publics municipaux

M. Charles PONS expose :

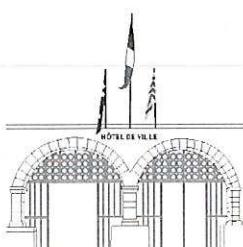
Mes chers collègues,

Les services publics locaux facultatifs offerts aux usagers par la Ville de PERPIGNAN reposent sur un financement municipal et une participation financière des usagers sur la base d'une tarification établie chaque année, en conformité avec la loi et le coût réel du service.

La présente délibération a pour objet d'approver la liste des tarifs des services publics de la commune pour l'année 2025 tels qu'exposés en conseil et établis dans le document joint en annexe.

Ce document fera l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de la Ville.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2025.



Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la grille tarifaire des services publics communaux pour l'année 2025,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUÏ cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à la majorité :

43 POUR

9 CONTRE(S) : Mme Chantal GOMBERT, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Marie BACH.

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

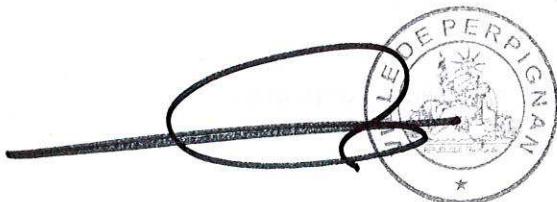
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20241220-200256-DE-1-1

Accusé reçu le : **26 DEC. 2024**

Affiché le : **26 DEC. 2024**

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué





VILLE DE PERPIGNAN

Envoyé en préfecture le 26/12/2024
Reçu en préfecture le 26/12/2024
Publié le
ID : 066-216601369-20241220-200256-DE

S2LO
TARIFS 2025

ACTION ÉDUCATIVE ET ENFANCE

Accueil de loisirs	<u>2</u>
Accueil périscolaire	<u>3</u>
Multi-accueil et crèches familiales	<u>4</u>
Dispositions communes à l'ensemble des crèches	<u>5</u>
Restauration scolaire	<u>6</u>

ARCHIVES MUNICIPALES

Reproductions et publications	<u>7</u>
-------------------------------	----------

CULTURE ET PATRIMOINE

Musées et sites culturels patrimoniaux	<u>8</u>
Publications	<u>9</u>
Réseau des bibliothèques	<u>10</u>
Théâtre Jordi Pere Cerdà	<u>11</u>
Couvent des Minimes	<u>12</u>
Festival de musique sacrée	<u>13</u>
Université du temps libre	<u>14</u>
Occupation du domaine public lors de tournages audiovisuels	<u>15</u>

ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS

Entretien des canaux et rivières	<u>16</u>
Nettoyage des espaces publics et privés	<u>17</u>

FAMILLE ET JEUNESSE

Espaces Citoyens	<u>18</u>
Service Jeunesse	<u>19</u>

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Droits de voirie des particuliers	<u>20</u>
Manifestations	<u>21</u>
Marchés de plein air	<u>22</u>

PARKINGS

Parkings Arago et Saint-Martin	<u>23</u>
Tickets parking commerçants	<u>24</u>

PRÊTS DE MATERIELS

Dispositions générales	<u>25</u>
Mise à disposition de matériels	<u>26</u>
Remplacement de matériel -	<u>27</u>
Défaillance de propriétaires privés -	<u>28</u>

SANTÉ PUBLIQUE

Vaccinations	<u>29</u>
--------------	-----------

SERVICES À LA POPULATION

Cimetières et services	<u>30</u>
------------------------	-----------

SPORT

Installations sportives	<u>31</u>
-------------------------	-----------

TARIFICATION DE BASE	QF7 < 300	QF6 301 à 400	QF5 401 à 600	QF4 601 à 900	QF3 901 à 1200	QF2 1201 à 1600	QF1 > 1600
----------------------	--------------	------------------	------------------	------------------	-------------------	--------------------	---------------

Résidents à Perpignan

Demi-journée avec repas	4.36 €	5.01 €	5.79 €	8.04 €	9.02 €	9.82 €	11.26 €
Demi-journée sans repas	2.30 €	2.50 €	3.00 €	4.50 €	5.40 €	6.10 €	7.10 €
1 journée avec repas	5.56 €	6.51 €	7.79 €	10.44 €	12.92 €	14.92 €	19.16 €
1 journée sans repas	3.50 €	4.00 €	5.00 €	6.90 €	9.30 €	11.20 €	15.00 €

Résidents hors Perpignan

Demi-journée avec repas	9.76 €	10.26 €	12.06 €	13.46 €	14.86 €	16.46 €	19.16 €
Demi-journée sans repas	5.20 €	5.70 €	7.50 €	8.90 €	8.90 €	11.90 €	14.60 €
1 journée avec repas	13.06 €	14.06 €	17.16 €	19.66 €	21.86 €	23.76 €	25.56 €
1 journée sans repas	8.50 €	9.50 €	12.60 €	15.10 €	17.30 €	19.20 €	21.00 €

Tarification à l'unité (sauf sur le site du mas Bresson)

Les mercredis et vacances scolaires, les enfants peuvent bénéficier de plusieurs prestations : journée avec repas, journée sans repas, demi-journée avec repas ou demi-journée sans repas.

Tarification forfaitaire**

- une famille domiciliée à Perpignan, ayant inscrit leur enfant sur tous les mercredis situés entre deux périodes de vacances, c'est-à-dire un cycle scolaire complet, s'acquittera d'un forfait correspondant à l'ensemble du cycle, minoré de 30 %.

Tarification "familles nombreuses" ** proposée pour toutes les prestations. Elle s'applique lorsque les enfants d'une même famille sont présents simultanément sur une même période :

- plein tarif pour les deux premiers enfants inscrits,
- demi-tarif à partir du troisième enfant inscrit.

** Les tarifications forfaitaires et "familles nombreuses" ne s'appliquent pas aux enfants hors Perpignan.



ACCUEIL PERISCOLAIRE

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 066-216601369-20241220-200256-DE

S2LO
TARIFFS 2025

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Accueils du matin, en début et en fin de temps méridien et le soir de 17h à 18h15

2025

Résidents à Perpignan - forfait mensuel

QF ≤ à 300 €	5 €
301≤ QF ≤400 €	7 €
401≤ QF ≤600 €	9 €
601≤ QF ≤900 €	11 €
901≤ QF ≤1200 €	13 €
1201≤ QF ≤1600 €	15 €
QF >1600 € (tarif de base applicable aux familles non allocataires)	16 €
Résidents hors Perpignan - forfait mensuel à tarif unique	21 €

PROJET SPORTIF PÉRISCOLAIRE

Classe à projet

2025

Forfait pour une année scolaire - tarif unique

16 €

MULTI-ACCUEIL ET CRECHES

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 066-216601369-20241220-200256-DE

S2LO
TARIFS 2025

STRUCTURES MULTI-ACCUEIL

2025

Taux HORAIRE appliqué pour une famille de :		Résidents à Perpignan	Résidents hors Perpignan
1 enfant		0.0619%	+ 30 % DU TARIF HORAIRE
2 enfants		0.0516%	
3 enfants		0.0413%	
4 à 7 enfants		0.0310%	
8 à 10 enfants		0.0206%	

Majoration : tout dépassement d'horaire, avant ou après les horaires contractualisés, à partir de 11 minutes, donne lieu au paiement d'une demi-heure supplémentaire et d'une heure à partir de 41 minutes.

CRÈCHES FAMILIALES

2025

Taux HORAIRE appliqué pour une famille de :		Résidents à Perpignan	Résidents hors Perpignan
1 enfant		0.0516%	+ 30 % DU TARIF HORAIRE
2 enfants		0.0413%	
3 à 5 enfants		0.0310%	
6 à 10 enfants		0.0206%	

Le paiement s'effectue par mensualisation sur une base horaire.

Le montant de la participation familiale est calculé en fonction des heures ou demi-heures de présence contractualisées.

Le système de la mensualisation est applicable selon le principe de la place réservée. Le paiement de la participation familiale est dû en début de mois en fonction du nombre d'heures, demi-heures réservées par Les repas, goûters et couches sont fournis par la collectivité.

DISPOSITIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES CRECHES

Les tarifs sont calculés sur la base d'un taux d'effort appliqué aux revenus mensuels moyens de la famille en fonction du barème CNAF.

Les ressources prises en compte pour le calcul du revenu mensuel moyen de la famille

De façon générale, il sera fait référence au revenu mensuel du (ou des) parent(s) qui a (ont) la charge de l'enfant, en fonction des éléments pris en compte par la CAF ou la MSA, consultable sur le serveur CDAP ou sur présentation d'une attestation d'un de ces organismes.

Pour les familles non allocataires ou pour des cas particuliers (attente de n° CAF...), le calcul du revenu mensuel moyen pourra se faire en prenant en compte :

- le dernier avis d'imposition de la famille ou de non imposition (salaire et rémunérations, revenus mobiliers et immobiliers ...) avant tout abattement fiscal et avant déduction de toutes charges hormis les pensions alimentaires versées par l'un des conjoints à d'autres enfants ou à ses parents.
- les revenus non imposables dits de substitution : le RSA, le complément libre choix de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, l'A.P.E, l'A.P.I, l'A.A.H, les allocations UNEDIC, les bourses d'études...
- les membres d'un couple ayant contracté un mariage ou un P.A.C.S. fournissent un avis commun, les membres d'un couple en union libre fournissent un avis d'imposition pour chacun d'eux.

Ces ressources servent de base au calcul du tarif qui sera appliqué durant l'année civile, il peut être révisé :

- en cas de changement dans les modalités de travail d'un des membres du couple.
- en cas de séparation ou de naissance.

La CAF fixe annuellement un plancher et un plafond de ressources à prendre en compte, variables selon la composition de la famille et applicables dans les cas suivants :

- en cas d'absence de ressources, ou de revenus inférieurs au montant plancher, les familles règlent une participation calculée sur la base du plancher annuel de ressources.
- en l'absence de documents (bulletins de salaire, avis d'imposition), permettant le calcul du tarif, la participation sera calculée sur la base du plafond annuel de ressources.
- dans le cas de revenus supérieurs au plafond, le montant plafond sera appliqué.

Pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'enfance et pour les familles demandeurs d'asile, un tarif unique sera appliqué.

L'accueil d'urgence (difficultés familiales, décès, rupture, divorce, relogements...) d'enfants dont les revenus des parents ne sont pas connus, fera l'objet d'une tarification temporaire de 3 mois (reconductible une fois) sur la base du montant plancher fixé par la CAF.

Les absences qui pourront donner lieu à déductions

- les absences pour hospitalisation dès le premier jour sur présentation du certificat d'hospitalisation.
- dès le premier jour d'absence pour maladie sur présentation d'un certificat médical.
- les absences lors de circonstances exceptionnelles imputables au gestionnaire (grève, formation de personnels...).
- lors de la période d'adaptation, les heures réalisées pendant les trois premiers jours ne seront pas facturées.

La révision des forfaits

Le forfait mensuel s'applique pour tous les mois où l'enfant est inscrit (congés annuels inclus).

Le forfait peut être révisé :

- en cas de changement dans les modalités de travail d'un des membres du couple (fournir une attestation de l'employeur).
- pour des raisons d'organisation personnelle, une fois dans l'année civile et pour une période minimum de 6 mois, sous réserve de l'accord de la directrice de la structure.

Les enfants porteurs de handicap

Le tarif horaire est minoré dans le cas où un enfant en situation de handicap est à la charge de la famille, accueilli ou non au sein de la structure. Le taux d'effort applicable est celui auquel la famille pourrait prétendre si elle avait un enfant supplémentaire. La famille devra produire une attestation enfant porteur d'un handicap (AEEH).

Les entrées et sorties

Les entrées ou départs d'enfants (après un mois de préavis), en cours de mois donneront lieu au paiement d'un forfait proratisé :

- pour les entrées : au prorata des jours contractualisés, entre le jour de l'admission (après adaptation) et la fin du mois.
- pour les départs : au prorata des jours contractualisés, entre le début du mois et la date de départ inclusive.

Tout accueil supplémentaire non contractualisé sera facturé en sus du forfait mensuel.

Les autres dispositions

Extérieurs : les résidents hors Perpignan se verront appliquer une majoration du tarif horaire de 30 % (applicable dès le mois suivant en cas de déménagement).

Renseignements complémentaires : les autres modalités de contractualisation et d'encaissement des sommes dues sont précisées dans les règlements intérieurs des structures.

Chèques Emploi Services Universels (CESU) : les familles auront la possibilité de régler à l'aide de CESU. Ces chèques seront intégrés dans la régie de recettes de chacune des structures. Leur remboursement s'effectuera par le centre de remboursement des CESU, déduction faites des frais d'inscription, de dépôt et d'émetteurs, conformément à la convention passée en conseil municipal le 26/02/2007.



RESTAURATION SCOLAIRE

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 066-216601369-20241220-200256-DE

S²LO
TARIFS 2025

Prestations	2025
RÉSIDENTS À PERPIGNAN - Tarifs sociaux	
QF ≤ à 300 €	2.06 €
301≤ QF ≤400 €	2.51 €
401≤ QF ≤600 €	2.79 €
601≤ QF ≤900 €	3.54 €
901≤ QF ≤1200 €	3.62 €
1201≤ QF ≤1600 €	3.72 €
QF >1600 € (tarif de base applicable aux familles non allocataires)	4.16 €
P.A.I. (projet d'accueil individualisé)	2.06 €
RÉSIDENTS HORS PERPIGNAN	
P.A.I. (projet d'accueil individualisé)	2.51 €
REPAS HÔTES PAYANTS (résidents Perpignan et hors Perpignan)	7.21 €

Les dispositions "familles nombreuses" ne sont pas appliquées à la restauration scolaire.

PRESTATIONS	2025
Reproductions	
Format A4 noir et blanc	0.18 €
Format A4 couleur	0.50 €
Format A3 noir et blanc	0.40 €
Format A3 couleur	1.00 €
Format plan > A3 < 0,90 X 1 M	3.00 €
Reproduction numérique photographique	3.00 €
Reproduction numérique avec scanner	3.00 €
Sorties originaux sur imprimante ou traceur	
Format A4	2.86 €
Format A3	4.36 €
Format A2	5.81 €
Format A1	7.20 €
Format A0	13.07 €
Format non formalisé le m ²	13.07 €
Main d'œuvre - heure de travail	57.19 €
Publications	
Le Conservatoire de Perpignan, 150 ans de musique	9.15 €
L'institut Jean Vigo de Perpignan, 30 ans de culture cinématographique	11.45 €
Le Théâtre municipal de Perpignan 1811-1914	9.15 €
Perpignan : de la place forte à la Ville ouverte (Xe-XXe siècle) - Tome I ou II	11.45 €
Les cloîtres démontés de Perpignan et du Roussillon	14.50 €
Perpignan, l'histoire des catholiques dans la ville du Moyen-Âge à nos jours	17.50 €
Les catholiques et la cathocité aujourd'hui à Perpignan	12.60 €
Perpignan, l'histoire des protestants dans la ville (XVIIe-XXIe siècle)	14.00 €
Perpignan, l'histoire des musulmans dans la ville du Moyen-Âge à nos jours	17.50 €
L'islam en France aujourd'hui	14.00 €
Perpignan, l'histoire des francs-maçons dans la ville	17.50 €
Le franc-maçon dans la cité	12.60 €
Perpignan, l'histoire de l'hôpital dans la ville (1116-2016)	18.00 €
Les armoiries de Perpignan, Saint-Jean-Baptiste, d'azur, de gueules et d'or, présentation des armoiries de Perpignan	15.00 €
Perpignan occupée, résistante, libérée (1942-1944)	25.00 €



MUSÉES ET SITES CULTURELS

Envoyé en préfecture le 26/12/2024
 Reçu en préfecture le 26/12/2024
 Publié le
 ID : 066-216601369-20241220-200256-DE

S2LO
TARIFS 2025

PRESTATIONS	2025
ENTRÉES	
CASA XANZO - Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine	Gratuit
MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE	Gratuit
MUSÉE DES MONNAIES ET MÉDAILLES JOSEPH PUIG	Gratuit
CASA PAÏRAL	2.00 €
Établissements scolaires et périscolaires.	
Sur présentation d'un justificatif nominatif : enfant et jeune de moins de 26 ans, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité aux personnes âgées, personne handicapée (avec accompagnant), bénéficiaire du Pass culture de l'université Via Domitia , porteur de la Carte Culture (avec accompagnant), membre de l'ICOM, membre des associations "Amis des musées" de la Ville de Perpignan et de la Société agricole, Scientifique et Littéraire des P.O, adhérent du COS de la Ville de Perpignan, journaliste (dans le cadre d'un reportage) et professionnel du Comité Régional de Tourisme, du Comité Départemental du Tourisme et de l'Office du Tourisme communal et intercommunal, partenaire et prêteur autour des expositions temporaires.	Gratuit
Gratuité totale pour tous lors de la "Nuit des Musées" et des "Journées du Patrimoine".	
Pass Patrimoine 66	1 €
FORFAITS GROUPES visites guidées	
Groupe de jeunes (moins de 26 ans) résidant à Perpignan dans la limite de 2 visites par structure ou établissement / an	Gratuit
Groupe de jeunes résidant hors perpignan	
jusqu'à 45 mn	50.00 €
jusqu'à 1h	66.00 €
jusqu'à 1h30	84.00 €
durée 2h	110.00 €
durée demi-journée	125.00 €
durée journée	200.00 €
FORFAITS ATELIERS avec intervenant extérieur	
durée 1h	50.00 €
durée 1h30	75.00 €
durée 2h	100.00 €
FORFAIT INDIVIDUEL	
Ateliers spécifiques (prix par personne)	2.00 €
ANNIVERSAIRES au musée	80.00 €
RETENUE POUR ANNULATION non justifiée (au-delà de 72h avant la visite)	100%

PUBLICATIONS

PRESTATIONS	2025
CATALOGUES	
Catalogue petit format	8.00 €
Catalogue moyen format (56 à 64 pages)	18.00 €
Catalogue grand format	20.00 €
CATALOGUES "NUMISMATIQUE"	
Les monnaies Gauloises du musée Puig Tome II	4.00 €
Les monnaies Byzantines du musée Puig	4.00 €
Monnaies d'or de l'Europe avant la découverte des Amériques	4.00 €
Les monnaies Catalanes : "la révolte des Ségadors" 1640-1652	4.00 €
La numismatique des années de guerre 1939-1945	4.00 €
Les Dominicains de Perpignan	4.00 €
Les poids de villes du musée Puig	4.00 €
Les Ibères en Roussillon et Cerdagne	4.00 €
Les faux en numismatique (1998)	4.00 €
Les animaux dans la monnaie antique	4.00 €
Pallofes et églises de Catalogne (XIII ^e - XVIII ^e siècle)	4.00 €
La marche vers l'Euro	4.00 €
Mémoire pierre et d'airain : 6 monuments et monnaies antiques	5.00 €

PRESTATIONS	2025
CATALOGUES "PATRIMOINE"	
Ruscino I	35.00 €
Le Premier Moyen-Âge de Ruscino	35.00 €
Le Castillet et la citadelle de Perpignan dans l'histoire	24.00 €
DIVERS	
Marque-pages	0.50 €
Cartes postales œuvres des expositions	0.50 €
Affiches de promotion des expositions	2.00 €
Plaquettes expositions "Prestige"	2.00 €
Médaille commémorative / touristique	3.00 €
Reproductions d'affiches anciennes	5.00 €
Pin's	2.00 €
Caganet à peindre	4.00 €
Perpignan fête les 20 ans du Festival International du Disque	5.00 €
Charles Berbérian au Castillet	5.00 €
Frigoulette et la Flamme du Canigó	13.00 €

Remise tarifaire pour dépôt-vente des catalogues de la Ville dans les librairies de Perpignan.



RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

Envoyé en préfecture le 26/12/2024
Reçu en préfecture le 26/12/2024
Publié le
ID : 066-216601369-20241220-200256-DE

S2LO
TARIFS 2025

PRESTATIONS	2025
ABONNEMENT ANNUEL JEUNES (0 à 18 ans)	
Résidents à Perpignan et hors Perpignan	Gratuit
ABONNEMENT ANNUEL ADULTES	
Résidents à Perpignan	Gratuit
Portage à domicile pour les habitants de Perpignan	Gratuit
Résidents hors Perpignan et hors PMM	24.00 €
Carte RESOLU : accès au réseau de 32 bibliothèques de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole	18.00 €
Carte RESOLU : accès au réseau de 32 bibliothèques de la communauté urbaine pour les résidents hors Perpignan Méditerranée Métropole	30.00 €
ABONNEMENT ANNUEL À TARIF RÉDUIT	
Pour les personnes n'habitant pas Perpignan : étudiant, jeune de 19 à 26 ans, demandeur d'emploi, personne handicapée, bénéficiaire RSA ou allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)	5.00 €
Carte RESOLU réseau bibliothèques Perpignan Méditerranée Métropole pour les personnes n'habitant pas Perpignan : étudiant, jeune de 19 à 26 ans, demandeur d'emploi, personne handicapée, bénéficiaire RSA ou allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)	8.00 €
ABONNEMENT ANNUEL "COLLECTIVITÉ"	
Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes installés à Perpignan avec des dépôts renouvelés de documents tous les 3 mois	30.00 €
Résidences séniors installées à Perpignan avec prêts individuels aux résidents	96.00 €
Carte collectivité Jeunesse pour les professionnels de l'enfance et de l'éducation résidant ou exerçant à Perpignan	Gratuit
IMPRESSION ET PHOTOCOPIE DE DOCUMENTS	
A4 noir et blanc - 1 face	0.18 €
A4 couleur - 1 face	0.50 €
A3 noir et blanc - 1 face	0.40 €
A3 couleur - 1 face	1.00 €
Tote bag (sac en toile)	2.50 €
Reproduction numérique photographique	3.00 €
Reproduction numérique avec scanner	3.00 €
REEMPLACEMENT CARTE D'ABONNÉ PERDUE	3.00 €



THEATRE JORDI PERE CERDA

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 066-216601369-20241220-200256-DE

S2LO
TARIFS 2025

PRESTATIONS	2025
Mise à disposition de la GRANDE SALLE et SALLE COCTEAU	Gratuit
Mise à disposition du régisseur général municipal	Gratuit
Mise à disposition du matériel scénique attaché au théâtre	Gratuit
Agent de sécurité ADS (présence du public)	
Redevance forfaitaire de base pour 3 heures de service	75 €
Redevance par heure supplémentaire de service	25 €
Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (présence du public)	
Redevance forfaitaire de base pour 3h de service d'un agent SSIAP 2 et deux agents SSIAP 1	270 €
Redevance par heure supplémentaire de service	90 €
Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (répétitions, balances, préparation de la manifestation)	
Redevance forfaitaire de base pour 3h de service d'un agent SSIAP 1	90 €
Redevance par heure supplémentaire de service	30 €
Nettoyage	
Redevance forfaitaire pour nettoyage après spectacle (scène+salle+loges+sanitaires)	150 €
Redevance forfaitaire pour nettoyage des loges par jour d'occupation avant la date de la manifestation (scène+loges+sanitaires)	50 €
Redevance forfaitaire pour nettoyage après conférence (scène+salle+sanitaires) ou nettoyage Salle Cocteau	100 €



COUVENT DES MINIMES

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 066-216601369-20241220-200256-DE

S2LO
TARIFS 2025

PRESTATIONS	2025
-------------	------

REZ-DE-CHAUSSÉE

Prestations de nettoyage facturées par espace et nombre d'interventions

Entrée principale	11.28 €
Entrée - box - escaliers	53.30 €
Cuisine	14.35 €
Toilettes côté entrée principale	7.18 €
Sanitaires	26.65 €
Sud - Salle Salvador Dalí	31.78 €
Ouest - Salle Pierre-Alexandre Boulat	31.78 €
Nord - Chapelle Basse - Chœur	53.30 €
Coursives basses	63.55 €
Patio	21.53 €

1er ÉTAGE

Prestations de nettoyage facturées par espace et nombre d'interventions

Sud - Salle Carl Mydans	31.78 €
Nord - Espace Paul Fusco (chapelle haute)	53.30 €
Ouest - Salle Laurent Van Der Stockt	31.78 €
Est - Salles Tom Stoddar / Jean-Pierre Laffont	63.55 €
Coursives hautes	106.60 €



FESTIVAL DE MUSIQUE SACREE

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 066-216601369-20241220-200256-DE

S2LO
TARIFS 2025

PRESTATIONS	2025
Gratuité	
Concerts en accès libre	Gratuit
Enfant de moins de 16 ans	Gratuit
120 gratuités à des fins de communication et de promotion pour chaque concert	Gratuit
10 gratuités pour 1 billet acheté en catégorie 1 par une personne de +65 ans, accompagnée d'un jeune de - 21 ans - pour chaque concert	
Catégorie 1	
Plein tarif	26.00 €
Tarif partenaire - mécène à partir de 10 places achetées et avec accueil personnalisé	22.00 €
Tarif duo - tarif individuel pour 2 billets d'un même spectacle	21.00 €
Pass Festival 1 - pour 2 concerts	40.00 €
Pass Festival 2 - pour 4 concerts	68.00 €
Jeune de moins de 21 ans accompagnant une personne de plus de 65 ans	Gratuit
Catégorie 2	
Plein tarif	18.00 €
Tarif duo - tarif individuel pour 2 billets d'un même spectacle	15.00 €
Tarif réduit - groupes à partir de 10 personnes, comités d'entreprise, adhérent STRASS et professionnels de la culture	15.00 €
Tarif solidaire - demandeur d'emploi, personne en situation de handicap, bénéficiaire du revenu de solidarité active, personne dont le quotient familial est ≤ à 650 euros	4.00 €
Tarif jeune - moins de 26 ans	1.00 €
Pass "Coupe-file" - pour 4 concerts gratuits "Mosaïque" (dans la limite de 50 places)	20.00 €



UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 066-216601369-20241220-200256-DE

S2LO
TARIFS 2025

PRESTATIONS	2025
Résidents Perpignan	
Inscription générale	85 €
Inscription option	60 €
Inscription option supplémentaire	35 €
Inscription séminaires	35 €
Résidents hors Perpignan	
Inscription générale	110 €
Inscription option	85 €
Inscription option supplémentaire	45 €
Inscription séminaires	45 €



TOURNAGES AUDIOVISUELS

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 066-216601369-20241220-200256-DE

S²LO
TARIFS 2025

PRESTATIONS

2025

Occupation du domaine public dans le cadre des tournages audiovisuels :

Ce forfait sera applicable aux tournages, **à l'exclusion des opérations d'intérêt public local et/ou à but non lucratif :**

- ▶ Demandes émanant d'associations de type loi 1901 pour une opération sur le territoire de Perpignan ;
- ▶ Demandes émanant des structures publiques ;
- ▶ Demandes émanant des écoles publiques et privées de la Ville pour une opération sur le territoire de Perpignan ;
- ▶ Demandes liées à une manifestation organisée par la Ville ;
- ▶ Demandes émanant des comités d'animation des Mairies de quartier ;
- ▶ Dans une politique de soutien aux commerces de proximité et à titre dérogatoire, les demandes liées quand elles émanent d'associations de commerçants ;

Par ailleurs, les frais liés aux services municipaux supplémentaires seront appliqués, conformément aux dispositions générales des tarifs applicables à la ville de Perpignan

Forfait

1 000 €



ENTRETIEN CANAUX ET RIVIERES

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 066-216601369-20241220-200256-DE

S²LO
TARIFS 2025

TAXE D'ARROSAGE

2025

Catégorie 1 - à l'hectare

Parcelles situées sur les communes d'Illa sur têt - Néfiach - Millas - Saint Félix d'Amont - Saint Félix d'Avall - Thuir - Perpignan - Ponteilla - Canohès - Toulouges - Le Soler

123.50 €

Catégorie 1 A : applicable aux associations

61.75 €

Catégorie 2 - à l'hectare

Parcelles situées sur les communes de Saleilles - Villeneuve de la Raho - Cabestany

100.50 €

Catégorie 2 A : applicable aux associations

50.25 €

Catégorie 3 - à l'hectare

Parcelles situées sur Perpignan dont les secteurs Mailloles irrigation via le Ganganeil

50.30 €

Catégorie 3 A : applicable aux associations

25.15 €

Catégorie 4 - à l'hectare

Irrigation des espaces sportifs et d'agrément - Tarif au mètre cube (m³)

0.55 €

Minimum de perception

16.45 €

NETTOYAGE DES ESPACES

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 066-216601369-20241220-200256-DE

S2LO
TARIFS 2025

Prestations	2025
Débroussaillage et nettoyage de terrains propriétaire défaillant	
Facturation au coût réel des travaux effectués d'office	Coût réel
Astreinte - par jour de retard	25.50 €
Forfait frais de procédure	205.00 €
Élagage propriétaire défaillant	
Facturation au coût réel des travaux effectués d'office	Coût réel
Forfait frais de procédure	205.00 €

Prestations	2025
Enlèvement dépôts sauvages (dépôts abandonnés sur l'espace public ou privé pouvant être traités dans les installations classées de catégories 2 et 3)	
Dépôt inférieur à 1 tonne - forfait par intervention	
Dépôt supérieur à 1 tonne	
- frais d'enlèvement - forfait par tranche d'une demi-journée minimum	Facturation au coût réel
- traitement des déchets - à la tonne	
Forfait frais de gestion "Dépôt supérieur à 1 tonne" - par dossier	
Enlèvement déjections canines (sur terrain privé)	
Forfait par intervention	
Remise en état du domaine public	
Frais de nettoiement - à l'heure (coût pour un agent)	55.25 €
Frais de nettoiement - à l'heure (coût pour une équipe de deux agents)	99.61 €

PRESTATIONS	Quotient familial < 300	Quotient familial 301 à 400	Quotient familial 401 à 600	Quotient familial 601 à 900	Quotient familial 901 à 1200	Quotient familial 1201 à 1600	Quotient familial > 1600
-------------	-------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	------------------------------	-------------------------------	--------------------------

Carte d'adhésion annuelle aux activités payantes

Pour les activités socioculturelles et sportives, les sorties et les ateliers famille, pour lesquels la ville de Perpignan règle une prestation ou engage des frais (transport, billetterie, repas...).

Famille	10.00 €						
Adultes	5.00 €						

Activités type A : coût global de l'activité ≤ 10€ - par personne

Parent/Enfant et Séniors (+ de 60 ans)	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €
Adulte	2.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €	3.00 €	3.00 €	3.00 €

Activités type B : 10€ > coût global de l'activité ≤ 20€ - par personne

Parent/Enfant et Séniors (+ de 60 ans)	2.00 €	3.00 €	4.00 €	4.00 €	5.00 €	6.00 €	6.00 €
Adulte	3.00 €	4.00 €	5.00 €	5.00 €	6.00 €	7.00 €	7.00 €

Activités type C : 20€ > coût global de l'activité ≤ 35€ - par personne

Parent/Enfant et Séniors (+ de 60 ans)	3.00 €	4.00 €	5.00 €	6.00 €	8.00 €	9.00 €	10.00 €
Adulte	4.00 €	5.00 €	6.00 €	7.00 €	9.00 €	10.00 €	11.00 €

Activités type D : 35€ > coût global de l'activité ≤ 50€ - par personne

Parent/Enfant et Séniors (+ de 60 ans)	6.00 €	7.00 €	8.00 €	9.00 €	10.00 €	11.00 €	12.00 €
Adulte	7.00 €	8.00 €	9.00 €	10.00 €	11.00 €	12.00 €	13.00 €

Activités type E : coût global de l'activité > 50€ - par personne

Parent/Enfant et Séniors (+ de 60 ans)	12.00 €	13.00 €	14.00 €	15.00 €	16.00 €	17.00 €	18.00 €
Adulte	13.00 €	14.00 €	15.00 €	16.00 €	17.00 €	18.00 €	19.00 €

Activité parents et enfants : remise de 50 % dès la 3^{ème} personne.

Activité séniors : remise de 50 % pour le conjoint.

Gratuité pour les ateliers de lutte contre la fracture numérique, les cours de Français (FLE) et les permanences à vocation sociale comme l'accès au droit.

PRESTATIONS	Quotient familial < 300	Quotient familial 301 à 400	Quotient familial 401 à 600	Quotient familial 601 à 900	Quotient familial 901 à 1200	Quotient familial 1201 à 1600	Quotient familial > 1600
CAP ADOS et SEJOURS							
Externat 5 jours Pyrénées-Orientales	1er enfant 31.50 €	37.00 €	42.00 €	52.00 €	63.00 €	73.00 €	89.00 €
	A partir du 2 ^{ième} enfant 23.00 €	28.00 €	34.00 €	37.00 €	42.00 €	49.00 €	60.00 €
Séjour 5 jours internat hors Pyrénées-Orientales	1 enfant 73.00 €	88.00 €	105.00 €	126.00 €	151.00 €	182.00 €	218.00 €
	A partir du 2 ^{ième} enfant 64.00 €	77.00 €	92.00 €	111.00 €	133.00 €	160.00 €	191.00 €
Internat 5 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant 52.00 €	63.00 €	73.00 €	89.00 €	115.00 €	136.00 €	164.00 €
	A partir du 2 ^{ième} enfant 46.00 €	56.00 €	67.00 €	80.00 €	98.00 €	118.00 €	142.00 €
Internat 7 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant 73.00 €	88.00 €	105.00 €	126.00 €	151.00 €	182.00 €	218.00 €
	A partir du 2 ^{ième} enfant 64.00 €	77.00 €	92.00 €	111.00 €	133.00 €	160.00 €	191.00 €
CLUB ADOS							
Club presse, photo, art, pass culture	1 enfant 13.00 €	15.00 €	17.00 €	20.00 €	23.00 €	27.00 €	31.00 €
	A partir du 2 ^{ième} enfant 12.00 €	13.00 €	15.00 €	18.00 €	21.00 €	25.00 €	29.00 €
Club rando (2 jours / 1 nuit)	1 enfant 21.00 €	25.00 €	30.00 €	37.00 €	44.00 €	52.00 €	63.00 €
	A partir du 2 ^{ième} enfant 19.00 €	23.00 €	26.00 €	34.00 €	40.00 €	47.00 €	58.00 €
SERVICE JEUNESSE							
Demi-journée	1 enfant 2.00 €	3.00	4.00	4.00	5.00	6.00	6.00 €
Journée sans repas	1 enfant 3.00 €	4.00	5.00	6.00	8.00	10.00	10.50 €
Journée avec repas	1 enfant 5.00 €	6.00	7.00	8.00	10.50	13.00	15.00 €
Séjour dans le département (par nuit)	1 enfant 10.50 €	12.00	13.00	16.00	17.00	19.00	21.00 €
Séjour hors département (par nuit)	1 enfant 13.00 €	14.00	15.00	18.00	20.00	23.00	26.00 €
Sortie spectacle sans ateliers	1 enfant 5.00 €	6.00	7.00	8.00	10.50	13.00	15.00 €
Sortie sans prestataire hors Perpignan avec transport	1 enfant 1.00 €	1.00	1.00	1.00	2.00	2.00	2.00 €

DROITS DE VOIRIE

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

S2LO
TARIFS 2025

ID : 066-216601369-20241220-200256-DE

PRESTATIONS	2025
Redevance pour l'établissement d'un point de vente d'hydrocarbures (taxe d'autorisation d'installation) - Droit fixe	62.50
Redevance pour le renouvellement de l'autorisation d'un point de vente d'hydrocarbures - Droit fixe	32.00
Occupation du domaine public communal	
Chantiers de construction	
Frais de gestion pour rédaction d'une modification d'un acte (PV - AT - AV)	15.50
Frais de gestion pour rédaction d'une prolongation d'un acte (PV - AT - AV)	20.50
Frais de gestion pour rédaction d'une régularisation d'un acte (PV - AT - AV)	51.00
Palissade et emprise au sol temporaire clôturée - par semaine au m ²	10.00
Dépôt de matériaux - par jour au m ² (si moins de 5 jours dans la demande)	15.00
Dépôt de matériaux - par semaine au m ²	20.50
Base de vie - locaux de chantier - par module par jour à l'unité (si moins de 5 jours dans la demande)	15.50
Base de vie - locaux de chantier - par module par semaine à l'unité	62.00
Dépôt de benne, container - par jour à l'unité (si moins de 5 jours dans la demande)	15.50
Dépôt de benne, container - par semaine à l'unité	62.00
Engins élévateurs - par jour à l'unité (si moins de 5 jours dans la demande)	25.50
Engins élévateurs - par semaine à l'unité	270.00
Grue à tour, véhicule sur vérin pour chantier fixe - par semaine à l'unité	360.00
Grue mobile - par jour à l'unité	41.00
Engins de chantier à moteur pour chantier fixe type bétonnière, compresseur... - par jour à l'unité	15.50
Support temporaire de candélabres, de poteau EDF ou France télécom - par mois à l'unité	125.00
Dépôt de matériaux et travaux sans autorisation - par jour et m ²	20.50
Grutage mobile, livraison, manutention, engins de chantier en mouvement ou en stationnement sans arrêté - forfait par jour	308.00
Mise à disposition d'un point d'alimentation électrique /eau et évacuation EU pour base de vie - forfait semaine.	150.00
Occupation temporaire - par semaine au m ²	14.50
Toute période d'occupation du domaine public communal commencée est due, ainsi que les modifications de périodes non signalées.	
Mesures d'aide	
Programme Action Façade - forfait pour le premier mois exclusivement	15.00
Toutes les occupations du domaine public communal en zone QPV auront un abattement de 75 %	
Recharge sur bornes d'un véhicule électrique	
Station recharge normale (de 7 à 22 kW AC) 2h maximum - Coût au kWh	0.41
Coût à la minute de dépassement en journée - De 8h à 21h	0.06
Coût à la minute de dépassement de nuit - De 21h à 8h	gratuit
Station recharge rapide (de 24 à 100 kW AC) 2h maximum - Coût au kWh	0.72
Coût à la minute de dépassement en journée - De 8h à 21h	0.10
Coût à la minute de dépassement de nuit - De 21h à 8h	0.10
Prestations en règle	
Facturation de clé manuelle non rendue	63.50
Mise à disposition d'une équipe comprenant (par heure d'immobilisation) : 1 agent de maîtrise et son véhicule / 2 agents polyvalents avec leur véhicule	156.00
Mise à disposition d'une équipe comprenant (par heure d'immobilisation) : 1 agent de maîtrise et son véhicule / 3 agents polyvalents avec leur véhicule	180.00
Mise à disposition d'un chauffeur poids-lourd et son camion - par heure d'immobilisation	214.00
Mise à disposition d'un chauffeur d'engin et un élévateur - par heure d'immobilisation	150.00
Plus-value sur les prix unitaires pour immobilisation du personnel intervenant dans le cadre d'une astreinte jour ouvrable - pourcentage de plus-value	0.50
Plus-value sur les prix unitaires pour immobilisation du personnel intervenant dans le cadre d'une astreinte nuits ou jours fériés - pourcentage de plus-value	1.00
Mise à disposition de signalisation de chantier, de balisage - toute journée commencée est due	404.00
Mise à disposition de panneaux de chantier - par unité par jour	32.50
Fourniture d'enrobés à froid - à la tonne	212.00
Fourniture de matériaux concassés ou sable - à la tonne	25.50
Déplacement d'un candélabre - forfait	2 670.00
Participation financière de la Ville aux travaux de particuliers sur trottoir	
Pour toute demande de réfection de trottoir, la Ville de Perpignan apporte une aide financière au requérant qui en fera la demande, selon la base de subvention stipulée ci-dessous.	
Ces travaux seront réalisés sous le contrôle et la validation de la Division Voirie, tenant compte de la physionomie des lieux existante, les réfections le long de la façade dans son intégralité seront privilégiées.	
Subvention revêtement en béton - droit fixe / m ²	100.00
Subvention revêtement en enrobé - droit fixe / m ²	80.00
Subvention pour abaissement trottoir - forfait	300.00

PERPIGNAN
LA BATONNANTE

MANIFESTATIONS

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 066-216601369-20241220-200256-DE

S2LO
TARIFS 2025

PRESTATIONS	2025	PRESTATIONS	2025	PRESTATIONS	2025
Terrasse couverte et fermée - par m²		Conservateurs à glace		Emplacement attraction de Noël, Grande roue, patinoire, manège Sapin - par m² et par jour	0.30 €
Première catégorie - par an	132.30 €	Estivale - du 01.06 au 30.09	112.46 €	Emplacement chalet de Noël sans restauration sur domaine public - par m² et par jour	0.60 €
Deuxième catégorie - par an	99.23 €	Estivale+4 - du 01.03 au 31.10	134.95 €	Emplacement chalet de Noël avec restauration, bar de nuit sur domaine public - par m² et par jour	1.80 €
Troisième catégorie - par an	77.00 €	Petits appareils automatiques - par unité		Supplément branchement électrique 9kw	562.50 €
Création - par mois	13.23 €	Première et deuxième catégories	22.49 €	Emplacement manège de Noël - par m² et par jour	0.30 €
Terrasse semi couverte et fermée - par m²		Troisième catégorie	20.29 €	Emplacement manège occasionnel - par m² et par mois	1.50 €
Première catégorie		Parc des attractions Foire Saint-Martin - Spectacles / Attractions - par m²		Emplacement manège permanent - par m² et par mois	4.00 €
Période annuelle - du 01.01 au 31.12	110.25 €	Grand manège adultes jusqu'à 200 m ²	5.50 €	Vente ambulante occasionnelle (ballons, bonbons, etc...) - par m² et par jour	38.60 €
Création - par mois	9.92 €	Grand manège adultes à partir de 201 m ²	4.50 €	Spectacle Marionnettes Guignol etc... - par m² et par jour	1.60 €
Deuxième catégorie		Manège enfantin	5.50 €	Emplacements divers voie publique hors marchés (marché des Arts, vente de houx pour Noël, forêt de sapins, etc...) - par m ² et par jour	1.50 €
Période annuelle - du 01.01 au 31.12	86.00 €	Pâtisseries, confiseries, buvettes	11.00 €	Location de chalets dans le cadre de Têt en fête (fourniture/pose-dépose/redevance) - sur la durée de la manifestation	
Création - par mois	7.72 €	Pâtisseries, confiseries, buvettes	11.00 €	Chalet 4m x 2m avec branchement électrique 3 kWh	3 374.00 €
Troisième catégorie		Appareils automatiques (l'unité), boissons, jeux, barbe à papa, etc...	116.00 €	Chalet 4m x 2m avec branchement électrique 9 kWh	4 725.00 €
Période annuelle - du 01.01 au 31.12	59.54 €	Caution "Zone Bleue"	1 102.50 €	Dépôt de garantie	1 000.00 €
Création - par mois	5.07 €	Mise à disposition plot béton 2,5T (période)	22.00 €	Stationnement Champ de Foire - par unité	
Terrasse non couverte - par m²		Bascules automatiques enfants et autres appareils (distributeurs boissons)		Camping jusqu'à 5m (les 2 premiers)	121.50 €
Première catégorie		- par unité		Caravane de 5 à 10m (les 2 premières)	165.50 €
Période annuelle - du 01.01 au 31.12	90.41 €	Première et deuxième catégories	101.21 €	Caravane + 10m (les 2 premières)	242.50 €
Création - par mois	8.27 €	Troisième catégorie	89.96 €	Camion-remorque / Atelier	83.00 €
Estivale - du 01.06 au 30.09	61.74 €	Étalages, jardinières, dépôts de marchandises - par m² et par an		Caravane supplémentaire	298.00 €
Création - par mois	16.54 €	Moins de 0,40 de saillie		Fourgon appareils ménagers	83.00 €
Estivale+2 - 01.05 au 31.10 (uniquement place stationnement)	66.15 €	Première et deuxième catégories	44.98 €	Électricité branchement - pour un métier et sa caravane	
Création - par mois	14.33 €	Troisième catégorie	24.81 €	6 KW 220 volts - 6 KW 220 volts/38	507.00 €
Estivale+4 - du 01.03 au 31.10	71.66 €	Première et deuxième catégories	78.72 €	9 KW	562.50 €
Création - par mois	12.13 €	Troisième catégorie	40.57 €	12 KW	628.50 €
Deuxième catégorie		Marquises - par m² et par an		18 KW	783.00 €
Période annuelle - du 01.01 au 31.12	71.66 €	Première catégorie	18.08 €	24 KW	1 003.50 €
Création - par mois	6.62 €	Deuxième catégorie	14.11 €	35 KW	1 235.00 €
Estivale - du 01.06 au 30.09	48.51 €	Troisième catégorie	10.14 €	48KW	1 599.00 €
Création - par mois	12.68 €	Stores verticaux, bannes - par m² et par an		60 KW	2 040.00 €
Estivale+2 - 01.05 au 31.10 (uniquement place stationnement)	51.82 €	Première et deuxième catégories	9.60 €	80 KW	2 238.00 €
Création - par mois	9.92 €	Troisième catégorie	6.84 €	100 KW	2 414.50 €
Estivale+4 - du 01.03 au 31.10	55.13 €	Minimum perception/an	17.54 €	120 KW	2 822.50 €
Création - par mois	7.39 €	Habilage façade en saillie nu façade >5cm - par ml et par an		140 KW	3 076.00 €
Troisième catégorie		Première et deuxième catégories	8.49 €	160 KW	3 197.00 €
Période annuelle - du 01.01 au 31.12	39.69 €	Troisième catégorie	5.63 €	180 KW	3 583.00 €
Création - par mois	3.97 €	Minimum perception/an	16.87 €	200 KW	4 542.50 €
Estivale - du 01.06 au 30.09	27.56 €	Exposition de véhicules à la vente - par m² et par an		250 KW	4 840.00 €
Création - par mois	7.39 €	Première et deuxième catégories	73.42 €	Électricité caravane	
Estivale+2 - 01.05 au 31.10 (uniquement place stationnement)	29.77 €	Troisième catégorie	50.61 €	Camping jusqu'à 5m	83.00 €
Création - par mois	6.51 €	Exposition de véhicules (opérations promotionnelles multi marques, etc...)		Caravane de 5 à 10m	132.50 €
Estivale+4 - du 01.03 au 31.10	32.09 €	Par véhicule et par jour	88.20 €	Caravane + 10m	176.50 €
Création - par mois	4.53 €	Emplacement livraison rapide - par m² et par an		Eau	
Extension terrasse soirées exceptionnelles - par m² et par jour		Première et deuxième catégories	84.35 €	Confiseries	182.00 €
Hor animations à l'initiative des établissements	1.32 €	Troisième catégorie	44.98 €	Caravanes	110.00 €
Manifestation ou animation exceptionnelle - par m² et par jour		Vitrines murales, fixes ou mobiles - par m² et par an		Grands manèges	507.00 €
(gratuit le dimanche)		Première et deuxième catégories	13.00 €	Petits manèges	232.00 €
Première catégorie	11.47 €	Troisième catégorie	9.48 €	Attractions hors période Foire Saint-Martin - par jour	
Deuxième catégorie	9.26 €	Minimum perception/an	23.71 €	Attractions, Grand Cirque et Ménagerie	788.50 €
Troisième catégorie	5.95 €			Forfait consommation eau	23.00 €
Stationnement taxis				Spectacle de variétés	1 488.50 €
Droit de mutation	1 984.50 €				
Voiture de place (an)	298.01 €				

MARCHES DE PLEIN AIR

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 066-216601369-20241220-200256-DE

S2LO
TARIFS 2025

PRESTATIONS	2025
Marché place Cassanyes - par m ² et par jour	
Titulaires d'emplacements journaliers	0.70 €
Commerçants de passage - étals	1.10 €
Marché aux Puces - par jour	
Abonnés	
Buvettes - forfait camion de restauration et terrasse	36.00 €
Étals fripes - 60 m ²	66.00 €
Étals puces - 16 m ²	11.50 €
Étal divers : textiles, accessoires, ustensiles, etc... - 40 m ²	30.50 €
Étals brocante - 10 m ²	17.00 €
Non abonnés	
Étals fripes - 60 m ²	71.50 €
Étals puces - 16 m ²	17.00 €
Étal divers : textiles, accessoires, ustensiles, etc... - 40 m ²	36.00 €
Étals brocante - 10 m ²	22.00 €
Marché place République - par jour	
Carreau simple	14.00 €
1/2 carreau	7.00 €
Camion étal par m ²	2.00 €
Abonnement mensuel carreau simple	265.00 €
Marché Méridien - par mois et par m ²	
Étals	1.50 €
Extension étal extérieur	9.00 €
Kiosques	17.50 €
Secteur Marché aux fleurs	
Carreau simple	7.00 €
Marchés Moulin à Vent, Clodion, Saint-Martin, Poilus, Belgique, Embruns, Torcalis, Producteurs	
Étals - par m ²	1.50 €

PRESTATIONS	2025
Marché antiquaires, brocantes et livres anciens	
Marchés normaux à la brocante et marchés aux livres - par m ²	2.00 €
Grandes brocantes et brocantes exceptionnelles - par m ²	4.00 €
Grande brocante du 11 novembre - par m ²	5.00 €
Marché aux livres de Noël - forfait	112.50 €
Marché des antiquaires - par m ² et par jour	2.00 €
Noël des antiquaires - Chapiteau pendant le marché de Noël - forfait	1 000.00 €
Location de chalets dans le cadre du Marché de Noël (fourniture/pose-dépose/redevance) - sur la durée de la manifestation	
Chalet 4m x 2m avec branchement électrique 3 kWh	3 374.00 €
Chalet 4m x 2m avec branchement électrique 9 kWh	4 725.00 €
Dépôt de garantie	1 000.00 €
Emplacement camion de restauration (Food trucks animations)	
Redevance journalière	30.00 €
Emplacement chalet ou kiosque privés	
Redevance journalière	70.00 €
Foire du 11 novembre	
Étalagistes - par m ² et par jour	11.00 €
Minimum de perception	33.00 €
Exonération résident 6m linéaire (12m ²)	Gratuit
Kiosques à journaux - par m ² et par mois	15.50 €
Restauration rapide - par m ² et par mois	
Camion pizza et autres commerces ambulants	28.00 €
Camion de restauration Food trucks	30.00 €
Restauration rapide - par m ² et par jour	
Camion de restauration Food trucks en ZAE	20.00 €
Trobades médiévales / Fête de la nature - par m ² pour la période	1.50 €
Supplément branchement électrique	2.50 €
Vente de chrysanthèmes (Toussaint) - par m ² et par jour	1.50 €
Marchés divers - forfait par jour	
Branchement borne d'électricité	2.50 €
Branchement borne d'eau	2.50 €
Sanitaires publics	
Par utilisation	0.50 €



PARKINGS ARAGO & SAINT-MARTIN

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 066-216601369-20241220-200256-DE

S2LO
TARIFS 2025

PRESTATIONS	2025	
Tarifs horaire Arago et Saint-Martin		
15 mn		0,60 €
30 mn		1,20 €
45 mn		1,80 €
1 heure		2,40 €
1 heure 15 mn		2,90 €
1 heure 30 mn		3,40 €
1 heure 45 mn		3,90 €
2 heures		4,40 €
2 heures 15 mn		4,90 €
2 heures 30 mn		5,40 €
2 heures 45 mn		5,90 €
3 heures		6,40 €
3 heures 15 mn		6,90 €
3 heures 30 mn		7,40 €
3 heures 45 mn		7,90 €
4 heures		8,40 €
4 heures 15 mn		8,70 €
4 heures 30 mn		9,20 €
4 heures 45 mn		9,70 €
5 heures		10,20 €
6 heures		10,70 €
	Parkings	Dalle Arago
7 heures	11,20 €	12,50 €
8 heures	11,70 €	13,50 €
9 heures	12,20 €	14,30 €
10 heures	12,70 €	16 €
11 heures	13,20 €	16 €
12 heures	13,70 €	16 €
13 heures	13,70 €	16 €
1 jour	16 €	
Tarifs spéciaux Arago et Saint-Martin		
Tarif de nuit (19h à 8h)		2 €
Tarif midi (12h à 14h)		2 €
Tarif spécial Saint-Martin		
Tarif du samedi (8h à 00h)		2 €
Abonnement parking Arago		
Mensuel		110 €
Trimestriel		300 €
Annuel		1 110 €

PRESTATIONS	2025
Abonnement parking Saint-Martin	
Mensuel	
► 7X24 permanent	106 €
► Bureau Lundi-Samedi (8h à 20h) : tarifs dégressif de 7€ le deuxième abonnement et 70€ dès le troisième	82 €
Trimestriel	
► 7X24 permanent	297 €
► Bureau Lundi-Samedi (8h à 20h) : tarifs dégressif de 215€ le deuxième abonnement et 200€ dès le troisième	236 €
Annuel	
► 7X24 permanent	1 056 €
► Bureau Lundi-Samedi (8h à 20h) : tarifs dégressif de 755€ le deuxième abonnement et 700€ dès le troisième	820 €
Cartes professionnelles et tourismes parking Arago	
3 jours	22 €
4 jours	29 €
5 jours	35 €
6 jours	42 €
7 jours	48 €
8 jours	55 €
9 jours	62 €
10 jours	68 €
11 jours	75 €
12 jours	81 €
13 jours	88 €
14 jours	95 €
1 mois	110 €
VÉLOSTATION - Location de vélos mécaniques	
Journée	2 €
Mois	12 €
Trimestre	30 €
Caution / Tarif dégressif appliqué en cas de non retour ou vol du vélo	500 €
VÉLOSTATION - Location de vélos électriques	
Journée	5 €
Mois	15 €
Trimestre	45 €
Caution / Tarif dégressif appliqué en cas de non retour ou vol du vélo	500 €
VÉLOSTATION - Gardiennage de vélos	
1 jour	1 €
7 jours	5 €
Mois	8 €
Trimestre	15 €
Année	30 €
VÉLOSTATION - Remise en état de vélos loués	
Facturation au coût réel de la prestation	



TICKETS PARKING - COMMERCANTS

Envoyé en préfecture le 26/12/2024
Reçu en préfecture le 26/12/2024
Publié le
ID : 066-216601369-20241220-200256-DE

2025

PRESTATIONS

Aux commerçants de la commune dans le cadre de la convention "Tickets parking"

et pour un stationnement de leur clientèle dans les parkings :

Central Parking, Wilson, République, Catalogne, Clemenceau, Saint-Martin, Arago

Carnet de 50 tickets - valeur nominale de 1€ le ticket

21.00 €

DISPOSITIONS GENERALES

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 066-216601369-20241220-200256-DE

S²LO
TARIFS 2025

Toute demande fera l'objet d'un devis ; le prêt sera assuré après acceptation formelle dudit devis et paiement, le cas échéant.

Pour toute livraison en prêt payant, un forfait minimum de livraison de 80 € (quatre-vingts euros) sera perçu.

La livraison sera proposée sur le territoire de la ville de Perpignan uniquement, hors les demandes d'autres collectivités territoriales.

La demande de mise à disposition de matériels devra parvenir aux services de la Ville au minimum 1 mois plein avant la date de la manifestation.

Toute dégradation ou non restitution de matériel mis à disposition fera l'objet d'une facturation au coût réel de réparation ou de remplacement.

Les mises à disposition se font sous réserve de disponibilité.

Les particuliers ne peuvent prétendre à la mise à disposition de matériels.

Pour toute demande particulière un devis sera présenté au demandeur (ex: fabrication de signalétique, pompage des cuves...)

GRATUITÉ TOTALE (prêt, livraison, montage, démontage, récupération) pour des manifestations d'intérêt public local ou d'utilité publique et à but non lucratif

► Demandes émanant des structures publiques ou organisations à but non lucratif menant des actions d'intérêt général (limité au seul prêt de matériels, sans livraison ni pose/dépose).

Le terme 'organisation' désigne les Associations, institutions, fondations, ONG, Collectivités qui œuvrent dans les domaines à vocation sociale, de santé, d'aide aux personnes vulnérables, développement durable..)

► Demandes émanant des écoles publiques et privées de la Ville pour une manifestation sur le territoire de Perpignan.

► Demandes liées à une manifestation organisée par la Ville, ou pour laquelle la Ville est partie prenante

**Les manifestations bénéficiant d'un partenariat avec la Ville de Perpignan feront l'objet d'une convention signée entre la commune et l'organisateur partenaire, convention qui précisera les conditions de fourniture des matériels nécessaires à l'association par la Ville de Perpignan.*

► Demandes émanant des comités d'animation des Mairies de quartier.

► Demandes émanant d'associations de type loi 1901 pour une manifestation sur le territoire de Perpignan.

** Gratuité à concurrence des quantités annuelles suivantes et pour une durée maximale de 4 jours consécutifs : 800 chaises - 150 tables - 100 barrières - 50 m² de podium - 100 grilles d'exposition. Ces quantités pourront être réparties dans l'année civile sur 3 manifestations maximum.*

** Paiement au-delà de ces quantités annuelles maximales de mise à disposition gratuite de matériels, ainsi qu'au-delà de 3 manifestations*

► Dans une politique de soutien aux commerces de proximité et à titre dérogatoire, les demandes liées aux braderies d'été et d'hiver quand elles émanent d'associations de commerçants et en livraison en 2 ou 3 points prédéfinis, à charge pour lesdites associations de gérer la distribution et la récupération sur ces sites.

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 066-216601369-20241220-200256-DE

S2LO
TARIFS 2025

PRESTATIONS	tarif / jour (minimum 4 jours)	tarif / unité	PRESTATIONS	tarif / jour (minimum 4 jours)	tarif / unité	PRESTATIONS	tarif / jour (minimum 4 jours)	tarif / unité
TABLE - unité								
Location	3.22 €		Location	3.22 €		ÉVIER INOX - unité	26.90 €	
Livraison-récupération		1.61 €	Livraison-récupération		7.53 €	Location	53.81 €	
Mise en place		1.61 €	Mise en place		7.53 €	Livraison-récupération		53.81 €
MANGE-DEBOUT - unité								
Location	3.22 €		Tribune mobile 124 places	1 184.00 €		BARNUM 3x3 avec lest		
Livraison-récupération		1.61 €	Tribune mobile : livraison-récupération-mise en place		484.31 €	Location - par jour	23.58 €	
Mise en place		1.61 €	URNE - unité	6.45 €		Livraison		51.25 €
CHAISE - unité			Livraison-récupération		10.76 €	Montage		20.50 €
Location	2.15 €		ISOLOIR - unité	8.06 €		Caution		500.00 €
Livraison-récupération		1.61 €	Location		17.22 €	BARNUM 4x4 avec lest		
Mise en place		1.61 €	Livraison-récupération			Location - par jour	33.83 €	
BARRIÈRE de Police type "Vauban" - unité			COFFRET électrique - par coffret	facturation au coût réel		Livraison		61.50 €
Location	3.22 €		Location P<36KVA	10.50 €		Montage		30.75 €
Livraison-récupération		2.15 €	Location P>36KVA	12.91 €		Caution		600.00 €
Mise en place		2.67 €	Branchemet EDF			CHALET BRUT "CHALET XPO"		
BARRIÈRE de type "Heras" - unité			Contrôle technique - par coffret et par installation		43.05 €	Location - par jour	90.00 €	
Location	3.59 €		Pose-dépose coffret		258.30 €	Pose-dépose		615.00 €
Livraison-récupération		2.15 €	PROJECTEUR type cormoran - unité			Caution		1 000.00 €
Mise en place		3.08 €	Location	4.30 €		Coûts éventuels en sus :		
Plot pour barrière "Heras"			Pose-dépose		60.27 €	OPTION 1 : TABLEAU ELECTRIQUE 3 KWH		
Location	0.51 €		MÂT métallique de 5 m - unité			Location - par jour	5.13 €	
Livraison-récupération		0.51 €	Location	3.22 €		Pose-dépose		102.50 €
Mise en place		0.51 €	Pose-dépose		90.41 €	Caution		100.00 €
GRILLE d'exposition / PANNEAU de séparation - unité			GUIRLANCE lumineuse ampoule led - par ml			OPTION 2 : TABLEAU ELECTRIQUE 9 KWH		
Location	3.22 €		Location	0.53 €		Location - par jour	10.25 €	
Livraison-récupération		1.61 €	Pose-dépose		7.53 €	Pose-dépose		153.75 €
Mise en place		1.61 €	BLOC AUTONOME d'éclairage de secours - unité			Caution		200.00 €
POTELET / POTEAU / PLOT - unité			Location	12.86 €		OPTION 3 : TABLEAU PLOMBERIE (eau chaude et eau froide)		
Potelet : location	2.69 €		Pose-dépose		64.58 €	Location - par jour	10.25 €	
Poteau indicateur sur pied : location	2.68 €		Ballon éclairage de secours grandes manifestations		21.52 €	Pose-dépose		153.75 €
Poteau ou poteau : livraison-récupération		2.15 €	ÉLECTRICITÉ - unité			Caution		250.00 €
Plot de lestage de 200 kg : location	5.38 €		Rallonge électrique 25 m : location (prise en charge au CTM)	4.30 €		OPTION 4 : CUVE		
Plot de lestage : livraison-récupération		44.13 €	Passe câble extérieur : location au ml	10.76 €		Location - par jour	5.13 €	
Plot de lestage d'1 ou 2 tonnes : location	12.90 €		Passe câble extérieur : livraison-récupération au ml		5.38 €	Pose-dépose		51.25 €
Plot de lestage d'1 ou 2 tonnes : livraison-récupération		91.48 €	SÉCURITÉ - unité			Caution		50.00 €
PAVOIS - unité			Extincteur : location (prise en charge au CTM)	10.76 €		Pompage cuve 1m3 d'eaux vannes - Déplacement entreprise		55.35 €
Location	1.61 €		Si percution d'un extincteur CO2		18.80 €	Prix au m3 du traitement des eaux vannes		22.14 €
Socle pavois	1.07 €		Si percution d'un extincteur H2O		16.00 €	OPTION 5 : LAVE MAINS AUTONOME		
Pavois et socle : livraison-récupération		1.61 €	CABINE WC			Location - par jour	5.13 €	
Pavoiement : 2 agents + nacelle / par heure	172.20 €		Sur branchement réseau : location	53.81 €		Pose-dépose		51.25 €
Câble de suspension (location-pose-dépose)	215.25 €		Sur branchement réseau : livraison-récupération		107.61 €	Caution		50.00 €
PODIUM - par mètre carré			Sur branchement réseau : réseau installation		86.10 €	ÉCHOPPE		
Location	3.22 €		Chimique : location	75.34 €		Location - par jour	30.00 €	
Livraison-récupération		6.99 €	Chimique : nettoyage-désinfection		75.34 €	Pose-dépose		538.13 €
Mise en place		6.99 €	Chimique : livraison-récupération		75.34 €	MAIN D'OEUVRE (manutentionnaire ou électricien) - par heure		

REEMPLACEMENT DE MATERIEL

PRESTATIONS - à l'unité	2025	PRESTATIONS - à l'unité	2025
Chaise monobloc Denver grise		ORIFLAMME - DRAPEAU	
Table pliante en polypropylène 180 cm		Oriflamme française (1,20 m x 0,40 m)	
Mange-debout		Oriflamme française (2,50 m x 0,90 m)	
Housse personnalisée pour table pliante		Oriflamme française (3 m x 0,80 m)	
Grille caddie grand modèle (2 m x 1,20 m)		Oriflamme française (5 m x 1,40 m)	
Grille caddie petit modèle (2 m x 0,75 m)		Oriflamme française (10 m x 1,40 m)	
Grille Labelexpo (2 m x 1m)		Oriflamme catalane (1,20 m x 0,40 m)	
Barrière "Vauban" en 2 m		Oriflamme catalane (1,50 m x 0,50 m)	
Barrière "Heras" en 3,50 m		Oriflamme catalane (2,50 m x 0,90 m)	
Plot pour barrière "Heras"		Oriflamme catalane (3 m x 0,90 m)	
Verre whisky		Oriflamme catalane (5 m x 1,40 m)	
Verre apéritif		Oriflamme catalane (10 m x 1,40 m)	
Coupe à Champagne		Oriflamme européenne (1,20 m x 0,40 m)	
Casier de 36 verres		Oriflamme européenne (2,50 m x 0,90 m)	
Casier de 25 verres		Oriflamme européenne (3 m x 0,80 m)	
Lampe élections		Oriflamme européenne (10 m x 1,40 m)	
Urne transparente		Drapeau français (0,60 m x 0,90 m)	
PAVOIS		Drapeau catalan (0,60 m x 0,90 m)	
Pavois français (1 m x 1,50 m)		Drapeau européen (0,60 m x 0,90 m)	
Pavois français (1,20 m x 1,80 m)		LAMBREQUIN (banderole)	
Pavois français (1,50 m x 2,25 m)		Lambrequin français maille polyester (5 m x 0,76 m)	
Pavois français (3 m x 2 m)		Lambrequin français maille polyester (10 m x 0,76 m)	
Pavois catalan (1 m x 1,50 m)		Lambrequin catalan maille polyester (5 m x 0,76 m)	
Pavois catalan (1,20 m x 1,80 m)		Lambrequin catalan maille polyester (10 m x 0,76 m)	
Pavois catalan (1,50 m x 2,25 m)		Lambrequin européen maille polyester (5 m x 0,76 m)	
Pavois catalan (3 m x 2 m)		Lambrequin européen maille polyester (10 m x 0,76 m)	
Pavois européen (1 m x 1,50 m)		Lambrequin français en tissu par mètre	
Pavois européen (1,20 m x 1,80 m)		Lambrequin catalan en tissu par mètre	
Pavois européen (1,50 m x 2,25 m)		Lambrequin français en polyester par mètre	
Pavois européen (3 m x 2 m)		Lambrequin catalan en polyester par mètre	

DEFAILLANCE DES PROPRIÉTAIRES

PRESTATIONS		Location forfait de 5 jours 2025	Location par jour supplémentaire 2025	Facturation perte ou détérioration 2025
Barrière de police ou type Heras	unité			
Étai	unité			
Madrier	ml			
FOURNITURES				
Plaque de contreplaqué pour refermer des ouvertures	m^2			
Plaque métallique pour refermer des ouvertures	m^2			
Cylindre pour remplacement serrure	unité			
Blocs 20x20x50 pour refermer des ouvertures	m^2			
LOCATION				
Nacelle - engin + chauffeur - hors main d'œuvre	heure			
Échafaudage - hors main d'œuvre	m^2			
MAIN D'OEUVRE liée à une intervention (manutentionnaire, agent des ateliers ou agent d'astreinte)				
Jours ouvrés - de 6h à 22h	heure			
Dimanches, jours fériés ou heures de nuit (de 22h à 6h)	heure			
Facturation au coût réel conformément aux dispositions générales				



VACCINATIONS

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 066-216601369-20241220-200256-DE

S2LO
TARIFFS 2025

PRESTATIONS	2025
Typhoïde	30 €
Hépatite A - adulte	18 €
Hépatite A - enfant	11 €

SUR COMMANDE :

Carnet de vaccinations international	5 €
--------------------------------------	-----

PRESTATIONS	2025
Concession - par mètre carré	
15 ans (tous cimetières)	204.00 €
30 ans (tous cimetières)	351.00 €
Perpétuelle - par mètre carré	
Sud, Haut-Vernet	950.00 €
Saint-Martin, Ouest, Est	1 405.00 €
Dépôt provisoire	
Délai inférieur à une semaine	Gratuit
1er mois	63.00 €
2ème mois	84.00 €
3ème mois	108.00 €
4ème mois	132.00 €
5ème mois	153.00 €
6ème mois	171.00 €
Droit d'entrée des véhicules	
Transport pierre tombale	24.00 €
Construction caveau	
Jusqu'à 2,20 m de largeur	58.00 €
Au-delà de 2,20 m de largeur	77.00 €
Columbarium (tous cimetières)	
30 ans (par case pour 2 urnes)	585.00 €
Concession caveau collectif	
Cimetières du Sud (du n°1 au 1488) et du Haut-Vernet (du n°1 au 1232)	
30 ans (par case)	1 044.00 €
50 ans (par case)	1 740.00 €
Cimetière Haut-Vernet (du n°1233 au 1406)	
30 ans (par case)	1 587.00 €
50 ans (par case)	2 645.00 €
Cimetière du Sud (du n°1489 au 1668)	
30 ans (par case)	1 883.00 €
50 ans (par case)	3 138.00 €
Montant des vacations funéraires allouées aux commissaires de Police	
Mise à disposition de la salle Roudayre à des fins non festives	
Journée	80.00 €
Caution	500.00 €
Weekend	160.00 €
Caution	500.00 €
Duplicata du livret de famille	
Délivrance d'un second livret de famille pour les époux ou pour les parents non mariés	Gratuit
Délivrance à partir du 3ième exemplaire d'un livret de famille dans les cas de perte, vol, détérioration ou destruction	11.00 €

INSTALLATIONS SPORTIVES

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'utilisation des installations sportives pourra être mise à disposition gratuitement pour les associations de la Ville de Perpignan.

Un jeu de clefs sera fourni gratuitement pour faciliter l'accès à certaines installations sportives selon la convention d'occupation.

En cas de perte, de vol ou de détérioration, chaque clef de remplacement sera facturée comme suit : clef ordinaire 5 € / clef MULT-T-LOCK 60 €.

Dans le cadre de dégradations constatées lors de l'occupation de structures sportives, l'association remboursera la remise en état des dégâts sur production par la Ville de devis ou de factures.

NB : les tarifs conventionnés entre la Ville, la Région et le Département ne figurent pas dans les tarifs publics de la commune.

PRESTATIONS	2025	PRESTATIONS	2025
PARC DES SPORTS - par heure			
Hall d'entrée ou patio	36.40 €	Stade Aimé Giral - par jour	13 668 €
Halle + tribunes	48.40 €	Stade Gilbert Brutus - par jour	12 538.00 €
Gymnase	42.00 €	Terrain d'honneur A. Giral ou G. Brutus + vestiaires - par heure	82,82 € sans lumière 104,39 € avec lumière
Salles (danse, musculation, combat)	25.83 €	J. Laffon ; R. Ramis, Saint-Assiscle, Porte d'Espagne ; J. Lurçat ; Clos-Banet ; J. Sbroglio ; plaine de jeux A. Sanac ; San-Vicens ; terrain Foyer de l'Enfance ; J. Rousset ; annexe A. Giral ; Mailloles ; Vernet-Salanque ; terrain tir à l'arc - par heure	36,59 € sans lumière 47,35 € avec lumière
Combinés extérieurs	22.55 €	TERRAINS EXTÉRIEURS	
Terrains (1 à 5)	36,35 € sans lumière 47,35 € avec lumière	Pons ; Pagnol ; Lurçat ; Clos Banet ; Diaz ; annexe Laffon ; Saint-Gaudérique ; Mailloles ; Dagneau ; Redan ; Bourrat - par heure	22.55 €
Stade d'athlétisme	36,35 € sans lumière 47,35 € avec lumière	SKATE PARK	
Tatamis de judo (2 m ²) par journée	5.38 €	Sans lumière - par heure	36.60 €
GYMNASES - par heure		Avec lumière - par heure	47.35 €
Alsina + tribunes ; Pons + tribunes	48.43 €	Manifestations exceptionnelles	2 282 € à la journée 1 485 € à la demi-journée
Pagnol ; Diaz ; Clos-Banet ; Lurçat ; salle H. Blanc ; Theys ; Garrigole ; salle Brutus ; salle de boxe R. Rolland ; S. Salvat ; Saint-Gaudérique ; Baxellerie dojo ou escrime	42.00 €	Forfait de non-utilisation du créneau horaire	
SALLE DES FESTIVITÉS - par heure			64.00 €
Conférences ou réunions	GRATUIT		
SALLE DE COMBAT ETIENNE GIMENEZ - par heure et par salle	34.44 €		